

[Français]

### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, si la question 4048 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question n° 4048 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

**Des voix:** D'accord!

[Texte]

#### LA POLITIQUE D'EMPLOI DU GOUVERNEMENT

##### Question n° 4048—M. Cossitt:

1. Le gouvernement a-t-il publié dans les journaux des annonces pour inviter des postulants possédant des caractéristiques ethniques et raciales particulières à postuler des postes et, le cas échéant, quel est le détail des annonces et le gouvernement a-t-il adopté une politique raciste?

2. Le gouvernement réalise-t-il que a) la plupart des Canadiens sont en faveur d'accorder tous les avantages possibles aux autochtones du Canada, b) en réservant des emplois à des groupes particuliers, il exclut d'autres nationalités et des citoyens canadiens qui pourraient vouloir poser leur candidature?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter une politique destinée à exclure à l'avenir les noirs, les blancs ou tout autre groupe démographique et, le cas échéant, qu'est-ce qui justifie une telle pratique?

(Le document est déposé.)

[Français]

**Mme le Président:** Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

• (1530)

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

#### LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances))** propose: Que le bill C-111, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. Bussières** propose: Que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

—Madame le Président, c'est la troisième fois que j'ai l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi, étant donné

#### Pouvoir d'emprunt—Loi

que nous avons dû diviser le projet de loi qui contenait originellement le pouvoir d'emprunt et certains amendements à la taxe sur l'accise, et vu que le débat est limité à une journée, à aujourd'hui, je serai très bref dans mes remarques et me contenterai d'exposer les points les plus importants.

[Traduction]

Les députés le savent, le bill C-111 cherche à obtenir du Parlement l'autorisation d'emprunter un montant de 6.6 milliards de dollars pour l'année financière 1982-1983. Le bill a fait l'objet de débat à la Chambre, et les députés ont eu l'occasion de poser des questions au sujet du bill tant au ministre des Finances (M. MacEachen) qu'à moi-même lors de nos comparutions devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Les députés sont donc bien au courant de l'objet et du contenu du bill, et je n'en parlerai pas davantage.

Je voudrais pour le moment expliquer sur quoi on s'est fondé pour établir le montant du pouvoir d'emprunt que nous sollicitons et faire remarquer aux députés que ce montant ne sera pas suffisant pour toute l'année financière. Le ministre des Finances a déjà dit une bonne partie de ce que je vais dire lorsqu'il a comparu devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, aussi vais-je me contenter de répéter l'essentiel de ses propos à la Chambre aujourd'hui.

Les députés se souviennent certainement que la demande de pouvoir d'emprunter 6.6 milliards de dollars, pour l'année 1982-1983, se fonde sur les estimations concernant les besoins financiers budgétaires et non budgétaires énoncés dans le budget présenté au Parlement le 12 novembre dernier. Ces besoins se fondaient sur les prévisions de croissance économique de l'époque. Depuis que ces calculs ont été établis pour ce budget, la croissance économique s'est fortement ralentie à l'échelle mondiale. En fait, la plupart des pays industrialisés connaissent actuellement une récession économique. Il importe de signaler que la plupart des grands pays industrialisés se heurtent aux mêmes problèmes économiques que le Canada à l'heure actuelle. Tous ces pays, y compris le nôtre, connaissent dans une plus ou moins grande mesure des problèmes d'inflation permanente, de chômage croissant et de ralentissement de la croissance.

Au Canada, bien que les prévisions budgétaires aient fait état de certaines faiblesses, la gravité de cette récession n'était pas prévue au moment de la préparation du budget. Aujourd'hui, l'économie canadienne est dans une position beaucoup plus faible qu'en novembre dernier, ce qui a eu et continuera d'avoir une incidence évidente sur les recettes et les dépenses gouvernementales et, partant, sur notre situation financière et nos besoins d'argent.

**M. Epp:** Autrement dit, vous êtes fauchés.

**M. Bussières:** A la suite de ces événements, nous nous attendons à voir nos besoins financiers augmenter et à devoir demander à la Chambre un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année 1982-1983, avant la fin de l'année financière.